



## Maïs Actus

### Lettre d'information des maïsiculteurs

N°3 - Décembre 2018

L'Association Générale des Producteurs de Maïs vous informe des dernières actualités du maïs et des actions menées par l'AGPM au service de tous les maïsiculteurs.

## Congrès du maïs 2018 : 550 participants à Mulhouse

Le congrès du maïs s'est tenu les 21 et 22 novembre à Mulhouse et a accueilli plus de 550 participants. Agriculteurs venus de toute la France, semenciers, agrochimistes, distributeurs, ... ont participé aux différentes assemblées. Maïs actus se fait l'écho de l'Assemblée Générale de l'AGPM, rendez-vous phare de ce Congrès. **La table ronde a prouvé l'attachement de l'AGPM**



**à l'aspect territorial du maïs aux niveaux économique, environnemental et sociétal.** Thierry Roquefeuil, Président du CNIEL, a affirmé le rôle fondamental du maïs dans la filière lait. Outre ses qualités nutritionnelles, François Cholat, président du SNIA, a souligné l'implication de la filière maïs dans la démarche Duralim visant à promouvoir la durabilité de l'alimentation animale en France. Jean-Paul Lataste, Président AGPM Maïs doux, nous a sensibilisé au rôle de la filière maïs doux : une production exemplaire au cœur du sud-ouest et Jean-Michel Habig, Président de la CAC et porte-parole de tous les OS maïs alsaciens, a souligné les forces de la maïsiculture régionale. Franck Laborde, Secrétaire Général de l'AGPM, a porté l'ambition du maïs en matière de bioénergie et de Biogaz : un secteur porteur et un moyen de contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique, à condition de débloquer plusieurs verrous. Patrick Bastian, responsable Agriculture et forêt du Conseil Régional, a conclu la table ronde, rappelant son attachement à la filière maïs alsacienne mais également les attentes sociétales. Sylvie Brunel, quant à elle, a souligné la réalité du maïs dans tous les territoires du monde.

---

## ... Mais sans le ministre

Occupé à défendre son budget, le Ministre de l'Agriculture n'a pas fait le déplacement et est intervenu dans une courte vidéo. Outre une timide ouverture sur le

stockage de l'eau et sur la baisse des charges (TO-DE), Didier Guillaume n'a pas répondu aux préoccupations de la filière (néonicotinoïdes, assurances, nouvelles techniques de sélection, produire davantage en France



pour enrayer la hausse des importations de maïs européennes). Pourtant ces préoccupations sont partagées par la Présidente de la FNSEA, Christiane Lambert qui a souligné la complémentarité entre le maïs et les productions animales et rappelé l'implication de la FNSEA dans le contrat de solutions témoignant de la bonne volonté des agriculteurs à répondre à la commande politique mais pas n'importe comment et à n'importe quel prix mais au contraire, avec du temps et des mesures d'accompagnement dont l'assurance, l'accès à l'eau et aux biotechnologies font partie. Le Président de l'AGPM, **Daniel Peyraube a dénoncé la situation de la production maïsicole européenne avec la hausse des importations (en provenance d'Ukraine et du Brésil) et la baisse de la production française et européenne.**

« On ne peut nous interdire un modèle de production et en même temps l'importer ! Je ne peux me résoudre à cette fatalité. Notre plante est magnifique, elle a de nombreuses qualités, il faut le faire savoir » a-t-il déclaré.

## Halte au matraquage ! A la rencontre du Ministre

A l'occasion de la venue du Ministre de l'Agriculture porte Maillot, une délégation AGPM-AGPB notamment composée de Franck Laborde, Secrétaire Général AGPM et Arnaud Rondeau Trésorier AGPM, est venue accueillir le Ministre et lui expliquer les raisons de la mobilisation actuelle des agriculteurs. Concernant le revenu des producteurs, les représentants



de l'AGPM ont dénoncé la hausse de la RPD évaluée autour de 100 à 110 millions d'euros, insupportable au regard des revenus moyens. « Il faut en finir avec cette politique du bâton ». Le Ministre Didier Guillaume a remis en cause les chiffres mentionnés et assuré que 100 % de la taxe reviendrait à l'agriculture. Il a souligné que l'agriculture est le secteur d'activités ayant le plus bénéficié de baisses de charges en 2019 (TODE et DPA).

L'AGPM est revenue sur la séparation du conseil et de la vente qui va, en l'état du projet actuel, renchérir les charges de production, et a demandé un retour à l'ancienne mouture. Elle a également sensibilisé le Ministre aux charges insupportables auxquelles sont soumis les producteurs de maïs : augmentation de l'énergie, coût de la CSPE affectant l'irrigation ainsi que la hausse prévue du GPL.

**Le secrétaire général de l'AGPM a insisté sur la nécessité d'arrêter l'agri-bashing, en premier lieu en fermant la plate-forme glyphosate** qui est insupportable et attise la colère de tous les agriculteurs. Il a souligné que ce signal fort ne coûtait rien aux finances publiques. Le ministre a répondu qu'il était prêt à signer le contrat de solutions au Salon de l'Agriculture avec la FNSEA, et en impliquant l'INRA, à condition que ce dernier soit efficace et concret.

Pour finir, l'AGPM a souligné la nécessité d'accompagner dès aujourd'hui la biomasse pour laquelle les producteurs de céréales ont un rôle essentiel à jouer. Le Ministre a souligné les avancées concernant les biocarburants et assuré qu'il ferait des annonces concernant les méthaniseurs en 2019.



[Halte au matraquage ! les maïsiculteurs témoignent en vidéo](#)

## TO/DE : une mobilisation payante

Le Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale (PLFSS) 2019 a été définitivement adopté le 3 décembre dernier. **La forte mobilisation du monde agricole, dont l'AGPM, et des parlementaires face à la suppression du TO/DE a permis de faire évoluer le**

**gouvernement** et d'aboutir à des mesures permettant de maintenir un système d'exonération de

charges pour les saisonniers agricoles acceptable. Pour mémoire, le projet initial prévoyait de supprimer le TO/DE sans compensation de la perte du CICE et sans mise en place de dispositif compensatoire pour les saisonniers agricoles. Seul le dispositif général d'exonération était proposé, ce qui occasionnait un surcoût de l'ordre de 1,60 €/h dans le pire des scénarios envisagé par le gouvernement. La loi adoptée ne permet pas de maintenir le TO/DE utilisé jusqu'à présent, mais il permettra aux employeurs de main d'œuvre saisonnière de bénéficier d'un allègement de charges renforcé dès le 1er janvier 2019 qui ne sera dégressif qu'à partir de 1,20 SMIC (hors heures supplémentaires). Ce dispositif sera maintenu en 2020. Malgré ces avancées notables, il subsiste un surcoût de l'ordre 0,25 €/h par rapport à 2018.



## Réforme de la PAC post 2020 : l'AGPM force de propositions !

L'avenir de la PAC à l'horizon post 2020 (2021 ? 2023 ?) se joue actuellement à Bruxelles. La Commission européenne a formulé une proposition le 1er juin dernier. Les eurodéputés et les états membres travaillent actuellement leur position en vue d'une négociation qui se tiendra sur 2019 ! En synthèse, la proposition de la Commission s'inscrit dans la continuité de



la PAC actuelle et souhaite renforcer les principes instaurés au fil des réformes : architecture verte renforcée, latitude accrue pour les états membres, abandon des outils de gestion de marchés,... **Dans le débat en cours, l'AGPM et son association européenne, la CEPM, portent des propositions auprès des décideurs :** sanctuariser 70 % du montant des aides directes pour l'aide de base afin de limiter les marges de manœuvre des états membres, revenir sur la proposition de rotation des cultures intégrée dans la conditionnalité pour la remplacer par la diversification des cultures ou encore, consacrer 30 % des fonds du second pilier aux mesures économiques que sont l'aide à l'investissement (dont l'irrigation) et la gestion des risques. L'AGPM reste mobilisée autour de ces priorités pour défendre une maïsiculture compétitive et tournée vers l'avenir !

## Promotion du maïs dans la presse départementale

La sécheresse automnale a mis à mal les semis de colza et certaines parcelles au nord de la Loire devront être ressemées au printemps. Dans ce contexte **l'AGPM et la FNPSMS ont souhaité rappeler les atouts agronomiques du maïs.** Titré « Remplacer mon colza ? Le maïs une solution pleine d'atouts », un publi-rédactionnel est paru le 9 novembre dans les titres agricoles des départements : 10-18-21-36-37-45-54-55-57-70-77-78-89-91. En parallèle, cette information a été diffusée aux distributeurs des régions : Picardie, Ile de France, Centre, Poitou Charente, Bourgogne, Lorraine, Franche Comté, Champagne-Ardenne.



## Un épi de maïs dans la soupe !

La cinquième recette au maïs est parue sur la chaîne culinaire Youcook. Animée par les trois youtubeurs Pat, Jigmé et Marc, Youcook est une chaîne culinaire pour apprendre à cuisiner simplement. Les vidéos sont bien conçues avec des recettes simples et équilibrées. Grâce à un partenariat mené avec la filière maïs, **la joyeuse équipe de la chaîne a mis le maïs à l'honneur tout au long de l'année 2018 à travers 5 recettes** (salade de maïs doux, wrap poulet-popcorn, cabillaud au maïs doux, canette et polenta ainsi qu'une savoureuse soupe Ajiaco : un plat complet avec du poulet et un épi de maïs doux). Ces recettes, qui totalisent à ce jour quelques 291 000 vues, assurent une belle visibilité du maïs chez les jeunes cuisiniers urbains.



**Salade de maïs doux façon chili**  
**Wrap au poulet & popcorn**  
**Dos de cabillaud maïs émulsion lard**  
**Magret de canard et polenta croustillante**  
**Soupe Ajiaco (soupe colombienne)**

## Abonnez-vous à nos publications

**Marché Maïs** : lettre économique hebdomadaire sur l'actualité mondiale, européenne et française des marchés du maïs

**Corn Market** : la cote des marchés hebdomadaires du maïs au niveau européen et mondial

**AGPM Info technique et AGPM Info économie** : lettres mensuelles sur les grands sujets de l'actualité maïsicole

**> JE M'ABONNE**



**@agpm\_mais**

### AGPM - Association Générale des Producteurs de Maïs

Siège social  
21 chemin de Pau  
64121 Montardon

Site de Paris  
23-25 avenue de Neuilly  
75116 PARIS

Crédits photos : AGPM - © Jigme Theaux

SIRET : 782 357 040 000 32 - Cet email est destiné à votre entreprise et est conforme à la législation en vigueur et aux délibérations de la CNIL des 22 et 30 mars 2005 sur la prospection par courrier électronique dans le cadre professionnel. Conformément à l'article 34 de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification des données nominatives vous concernant. Si vous ne souhaitez plus recevoir d'e-mailing de notre part, [suivez ce lien](#). Notre politique de confidentialité des données est accessible sur [politique de confidentialité](#)